3e plan national d'action en faveur des milieux humides

Compte-rendu Groupe thématique « Agriculture » du 29 mars 2017 **7**ème **réunion**

Étaient présents :

- Services de l'État :
 - MEEM/DEB: Ghislaine FERRERE
 - MAAF: Monique DEHAUDT
 - MEEM/CGDD : Cécile FEVRE
 - DRAAF Rhône-Alpes: Bernard GERMAIN
 - Groupement des DDT(M): Laurent CYROT
 - Agence de l'Eau Artois-Picardie : Cécile GALLIAN
- Collectivités territoriales :
 - Forum des marais atlantiques : Florence THINZILAL
 - Communauté d'Agglomération de Saint-Omer : Thibault GEORGES
- Associations:
 - **SNGTV**: Philippe CAMUSET
 - Fédération nationale des associations syndicales de marais : Jean-Marie GILARDEAU
- Représentants des usagers :
 - APCA: Luc SERVANT, Nathalie GALIRI, Eugénie CAZAUX, Elodie CHAUVET
 - CA Loire-Atlantique : Michel COUDRIAU
- Intervenants:
 - MAAF/CGAAER: Yves BRUGIERE-GARDE, Charles DEREIX
 - MEEM/CGEDD: Marie-Hélène AUBERT, François GUERBER
 - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse : Emilie LUNAUD
 - CA Saône-et-Loire: Bertrand DURY
- Invités :
 - PNR Camargue : Régis VIANET
 - PNR Scarpe-Escaut : Christelle PARMENTIER
 - **DEAL Mayotte**: Hélène DECAT

Président de séance : Luc SERVANT

1 - Actualités générales

Objectif de cette séquence :

Faire la revue de l'actualité liée à la mise en œuvre du 3e Plan national d'action en faveur des milieux humides (PNMH).

Contenu de la séquence :

- Intégration du GNMH au comité national de la biodiversité;
- Révision ICHN ;
- Arrêt du conseil d'État sur la définition des zones humides.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

Le MEEM indique que la question d'une éventuelle intégration du GNMH au Comité national de la biodiversité sera tranchée dans les semaines qui viennent : il apparaît en effet opportun que le GNMH soit rattaché à ce nouveau CNB. Toutefois, sachant que certains membres importants du GNMH ne sont pas représentés au CNB, il conviendrait donc d'élargir telle ou telle commission. Il faut également conserver l'existence des groupes thématiques, ce qui a priori ne posera pas de difficultés.

Concernant la révision ICHN, l'avis de la commission européenne sur la proposition du MAAF, qui comprend notamment l'intégration des sites RAMSAR, est toujours attendu. Si cela était confirmé, seraient pris en compte les sites RAMSAR existants, ainsi que les sites qui seront labellisés avant la rentrée (Etang de Salses-Leucate, Marais de Sacy sans doute), voire jusqu'en fin d'année si le MAAF en est d'accord (Vallées de la Somme et de l'Avre).

Enfin, concernant l'arrêt du conseil d'État sur la définition des zones humides, le MEEM indique être assez surpris de cette décision qui remet en cause pour la première fois depuis 1992 la lecture de la loi, et donc l'arrêté de 2008. Le MEEM diffusera prochainement une doctrine pour préciser les modalités de mise en œuvre des textes suite à cette jurisprudence, et envisage de revenir vers le Conseil d'État en apportant les modifications nécessaires aux textes. En réponse, certains membres du GTh font remarquer qu'il faudrait mettre le contenu de l'arrêté de 2008 dans la loi, afin de lever toute ambiguïté en revoyant la rédaction.

2 – Point d'information et de discussion avec les inspecteurs CGEDD / CGAAER de la mission « *Préservation des territoires d'élevage en milieu humide* » - Mission inspection CGEDD / CGAAER

Sur la plate-forme extranet : support de présentation

Objectif de cette séquence :

Réaliser un point d'étape de la mission afin d'échanger sur les constats et propositions avec les membres du GTh Agriculture.

Contenu de la présentation :

- Déroulement de la mission ;
- Constat: « Élevage et milieux humides en situation d'urgence, mais des atouts et des initiatives prometteuses »;
- Liste de propositions : « Atouts à encourager et freins à lever » en matière d'élevage, de filière et d'environnement ;
- Premières pistes d'action :
 - Plan d'actions à court terme sous l'égide d'un porteur de projet de territoire, pour enrichir et intensifier les expériences naissantes ;
 - Expérimentations innovantes, avec plate-forme d'échanges entre sites et suivi d'impact.
- Autres pistes à moyen terme :
 - Application de la réglementation ;
 - Besoins et modalités de financement ;
 - Implication des acteurs locaux dans le projet de territoire.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Les membres du GTh partagent les constats et propositions de la mission et soulignent à nouveau les difficultés économiques particulières auxquelles les agriculteurs en milieux humides font face. Bien qu'il existe des dispositifs d'accompagnement financier via les MAEC, les revenus liés à ces mesures sont difficiles à obtenir (retards de paiement), ce qui entraîne une crise de confiance de la profession. En conséquence, ils rappellent notamment l'importance des aides compensatoires dans le contexte de la révision ICHN des zones défavorisées.
- Les membres du GTh s'interrogent sur la pertinence de créer de labels spécifiques pour les produits issus de l'agriculture en milieux humides. Le choix d'une race bovine comme ambassadrice de l'élevage en milieux humides, en l'occurrence la race maraîchine, est également évoqué par les membres du groupe.
 - En réponse à ces suggestions, les inspecteurs indiquent que la création d'un label constitue une démarche complexe et qu'il semble plus efficace d'essayer d'utiliser les labels existants en fonction des contextes locaux. De plus, une appellation globale « milieux humides » n'est pas attractive pour le public, ce ne sont pas des milieux qui « font rêver les gens ». Enfin, ils précisent également que l'agriculture biologique peut constituer une bonne solution mais qu'il n'est pas possible de « l'imposer » à chacun.
 - Concernant le choix d'une race bovine ambassadrice de l'élevage en milieux humides, les inspecteurs considèrent que les situations sont très variables et qu'il faut laisser le choix des races aux exploitants locaux, sans rajouter de difficultés supplémentaires.
- Les membres du GTh émettent la remarque que beaucoup d'exploitations agricoles en milieux humides n'ont pas toute leur SAU en zones humides, et qu'il ne faut donc pas oublier les autres parcelles qui composent une exploitation. Il serait intéressant d'avoir une approche systémique plus vaste qui pourrait potentiellement révéler d'autres leviers d'actions (réflexion sur le foncier au sein d'un territoire, etc.).

Les membres du GTh rappellent que l'élevage fait partie intégrante des milieux humides où cette activité est implantée : entretien du milieu, valeur paysagère, intelligence de la gestion des exploitations, etc. Ils proposent de valoriser l'élevage comme un patrimoine des milieux humides, notamment via un label de type UNESCO sur les pratiques d'élevage pâturant qui donnerait une visibilité positive à cette activité. De plus, ils rappellent l'importance du réseau, du collectif et interrogent les inspecteurs sur leurs propositions en termes d'animation territoriale.

Les inspecteurs expriment leur intérêt pour un label sur les pratiques d'élevage pâturant en milieux humides et évoque la transposition possible d'un travail similaire, effectué il y a quelques années, sur l'agro-pastoralisme pour le maintien de milieux ouverts (rapport disponible via ce lien) :

http://agriculture.gouv.fr/telecharger/80251?token=e29d8b389a18c34372b179cbeb23da6e

Il est également souligné que la qualité supérieure de la viande issue de ces élevages n'est à ce jour pas reconnue. Les produits issus de l'élevage en milieux humides devraient pouvoir être reconnus à double titre : leur qualité intrinsèque et le fait qu'ils sont issus de pratiques d'élevage qui rendent d'importants services écosystémiques.

Concernant l'animation territoriale, les inspecteurs souhaitent développer des animations territoriales multi-acteurs et proposent une expérimentation via une plateforme d'échanges ou un observatoire. Le MAAF rappelle quant à lui que ce type d'animation existe au sein des GIEE et souligne le rôle des réseaux mixtes technologiques (RMT) pour l'échange de bonnes pratiques.

- Le groupe fait remarquer qu'au sein des milieux humides l'élevage partage le territoire avec d'autres activités : chasse, pêche, tourisme, etc. En conséquence, il propose d'expérimenter un schéma de gouvernance représentant les différents acteurs qui pratiquent ces territoires afin de créer des synergies avec d'autres activités : agritourisme, chasse, etc. En réponse, les inspecteurs indiquent que tout cela est repris dans l'idée de « projet de territoire » et évoquent la possibilité de créer un corps spécifique « d'accompagnateurs de marais ». Le président de séance partage l'idée du projet de territoire et de la place du collectif, mais s'interroge sur l'efficacité d'une gouvernance territoriale avec trop d'acteurs autour de la table.
- La DEB rappelle que qu'il existe déjà des outils sur lesquels peut s'appuyer une gestion collective (outils FEADER par exemple), mais qu'ils n'ont pas encore été vraiment utilisés, la question de la gestion collective n'ayant pas encore été portée et encouragée. La mission reconnaît qu'en effet des outils existent et qu'ils sont mal connus et peu mis en œuvre.
- Les inspecteurs indiquent qu'ils explorent la piste des services écosystémiques rendus par l'élevage en milieux humides : qualité de l'eau, valeur paysagère, patrimoine, biodiversité, etc. et estiment que cette activité doit être rémunérée pour les services qu'elle rend et pas uniquement pour compenser les difficultés liées à ces milieux contraints. En conséquence, ils s'interrogent sur l'ouverture des MAEC à une gestion globale collective au sein des « projets de territoire » qu'ils souhaitent voir émerger pour mutualiser les moyens humains, les financements, etc.

Les membres du groupe font également remarquer qu'il est nécessaire d'améliorer l'adaptation des MAEC aux différents territoires pour un bénéfice environnemental réel et

- être au plus proche de la réalité : plus grande souplesse, distinguer le pâturage de la fauche dans les financements, plusieurs dates de fauche possible, prise en compte de la météo, etc.
- Les membres du groupe s'interrogent sur les outils à mobiliser au sein des « projets de territoire » que met en avant la mission : quels sont les freins identifiés du point de vue de la réglementation et de la mise en œuvre des outils existants ? Les inspecteurs indiquent qu'il y a une réelle difficulté de mise en œuvre de ces outils, lorsque ceux-ci sont connus par les acteurs du territoire : ils ont identifié le besoin d'une animation territoriale au sein des projets de territoire pour décrypter cela et accompagner les agriculteurs.
- Le GTh s'interroge sur le constat du rapport sur la révision ICHN en cours. Les inspecteurs indiquent prendre acte de la démarche ICHN attendue par beaucoup d'acteurs mais estime que le zonage RAMSAR, même s'il est intéressant, laisse de côté beaucoup de milieux humides. De ce fait, ils souhaiteraient aller vers un mode de financement plus positif qui rémunérait des services au lieu de compenser des handicaps.
- Les membres du groupe font remarquer que les constats et propositions de la mission n'abordent pas la question du renouvellement des éleveurs au sein des milieux humides. En conséquence, il s'interroge sur la possibilité de transposer les aides qui existent en montagne à ces milieux (aides à l'installation, tutorat des nouveaux agriculteurs, etc.).
- Pour finir les membres du groupe interrogent la mission sur le suivi des expérimentations recommandées par la mission. Les inspecteurs indiquent qu'il faudra trouver un porteur du suivi de ces expérimentations mais que rien n'est encore arrêté à ce jour.

3 - Echanges sur le guide « *Maîtriser les notions de zones humides et de milieux humides en lien avec l'activité agricole* » - Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire

Sur la plate-forme extranet : support de présentation

Objectif de cette séquence :

Echanger sur les éventuelles remarques et compléments des membres du GTh Agriculture sur le guide « *Maîtriser les notions de zones humides et de milieux humides en lien avec l'activité agricole* », réalisé par le réseau des Chambres d'agriculture, qui avait été présenté lors de la réunion du 17 novembre dernier.

Contenu de la présentation :

- Rappels sur le guide ;
 - Un guide pour exporter l'expertise du réseau à tous les conseillers Chambres ;
 - Sommaire du guide ;
 - Zoom sur la démarche d'accompagnement d'un projet agricole en zones humides.
- Kit d'accompagnement et plan de diffusion ;
 - Zoom sur la formation Résolia de septembre 2017;
 - Objectifs du plan de diffusion ;
 - Diffusion et utilisation : où en est-on ?.
- Diffusion par les partenaires ;

Actualisation du guide.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Les membres du GTh Agriculture s'interrogent sur la nécessité d'aller aussi loin dans les précisions, notamment sur les définitions des zones humides et milieux humides au sein du guide. Les Chambres d'agriculture indiquent que le guide se contente de reprendre toutes les notions qui existent et auxquelles les conseillers sont confrontés sur le terrain, tout en essayant de simplifier au maximum. L'objectif de ce guide est de permettre au conseiller de décrypter les choses auprès de l'agriculteur qu'il doit sécuriser dans son projet en milieux humides.
- Le GTh agriculture indique qu'il serait nécessaire de préciser la cartographie du schéma page 16 sur la question des milieux potentiellement humides. De même, page 27, le GTh fait remarquer qu'une zone humide peut être en zone N au sein d'un PLU, de ce fait les réductions de zone en zone agricole et en zone naturelle doivent être mentionnées. Ces deux remarques seront intégrées au guide.
- Les membres du GTh relèvent également quelques imperfections de forme dans le document qu'il serait bien de corriger. De plus, page 33 et suivantes, pas de mentions des PPRN,
 ZNIEFF, périmètres de captage, etc. qu'il serait bien d'ajouter au document.

4 - Leviers d'action mobilisés par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse afin de maintenir l'agriculture en milieux humides

Sur la plate-forme extranet : support de présentation

Objectif de cette séquence :

Prendre connaissance des leviers d'actions mobilisés par l'Agence de l'Eau RMC afin de maintenir l'agriculture en milieux humides, dans l'objectif de réaliser une synthèse de l'ensemble des actions mises en œuvres par les Agences de l'Eau sur cette thématique.

Contenu de la présentation :

- Les enjeux du 10^{ème} programme d'actions ;
- Zones humides agricoles : un objectif de restauration pour l'Agence (exemple du marais de Chautagne);
- Reconquête de milieux fonctionnels : principes et outils ;
- Focus : la boîte à outils « RhoMéo » ;
- Evolution des aides à la reconquête des zones humides ;
- Prospectives à moyen terme.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

Les membres du GTh sur les montants d'intervention de l'Agence de l'Eau RMC : quelle part pour les milieux humides d'élevage dans ces montants ? L'Agence de l'Eau RMC n'est pas en mesure de

répondre mais renvoie vers la boîte à outils « RhoMéo ». De plus, elle indique que l'Agence réalise essentiellement des actions de restauration et d'acquisition et se place dans une dynamique incitative.

5 - Revue de l'état d'avancement des actions suivies par le GTh « Agriculture »

Sur la plate-forme extranet : support de présentation

Objectif de cette séquence :

Faire une revue succincte de l'état d'avancement des actions menées dans le cadre du GTh Agriculture.

Contenu de la présentation :

N° action	Intitulé	Pilote action	Avancement action			
18	« Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide »	MAAF	 Action réorientée : réflexions en cours sur la redéfinition de l'action entre le MEEM, l'AFB, le réseau gestion et protection de l'eau des établissements agricoles (Res'Eau) et l'APCA Séquence spécifique possible sur le sujet lors du prochain GTh Agriculture, en fonction de l'avancement des réflexions 			
19	« Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture- élevage en milieu humide »	APCA	 Deuxième campagne d'entretiens lancée auprès des porteurs de projets afin d'évaluer l'état d'avancement de leurs projets; Organisation de 3 journées territoriales en 2017-2018 (Baie de Somme, Charente-Maritime, Camargue) faisant suite à la journée territoriale Nord-est du 13 octobre 2016 dernier; Détection de nouveaux projets en milieux humides (projet APEX, étude des productions et filières valorisant l'herbe dans la Vallée de la Meuse menée par la CA Meuse, etc.); Poursuite de l'animation du réseau des porteurs de projet. 			
20	« Monter une étude sur la valeur fourragère et l'appétence des prairies humides »	INRA	 Action « au point mort » faute de possibilités de financement d'un poste CDD pour le montage du projet Voir si connexion possible avec l'étude du projet APEX pour relancer l'action 			

			et/ou perspectives de réorientation à explorer
21	« Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieu humide »	SNGTV / VET'EL	Rédaction en cours du référentiel sur les méthodes de diagnostic et de conseil en matière de gestion durable du parasitisme en milieu humide : - Fin rédaction du doc fin avril ; - Relecture et validation en mai - Présentation lors de la prochaine réunion du GTh début juin 2017 ; - Finalisation du document ensuite courant juin ; - Impression en juillet. Suite de l'action : valorisation du document et développement du plan de formation.
22	« Monter une étude sur la viabilité et la pérennité des systèmes d'élevage en milieu humide »	IDELE	 « Gel » de l'action en raison du manque de financements disponibles et d'effectifs insuffisants en interne Voir si possibilités de relancer cette action par un appel à projets sur la réalisation de cette étude ?
23	« Mettre en place des outils financiers pour développer l'agro-écologie dans les milieux humides et suivre leur mise en œuvre »	MAAF	Action en cours
24	« Promouvoir des formes d'élevage collectives »	MAAF	Action en cours
25	« Lancer une réflexion nationale sur le maraîchage en milieu humide et sur son avenir »	PNR Caps & Marais d'Opale / CA du Pays de Saint Omer	Action en cours
x	« Développer le concours général agricole des prairies fleuries dans les territoires d'élevage en milieu humide »	APCA	Nouvelle action: lancement fin 2016 2017: identifier les territoires en milieu humide déjà impliqués dans le concours et les promouvoir (liste, description et nombre de territoires engagés, communication autour de ces territoires et promotion du concours au sein du réseau PNMH) 2018: poursuite de l'engagement 2017, promotion de la section milieu humide du concours et communication auprès des territoires sur les actions conduites par le plan national

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie manifeste son intérêt pour l'étude réalisée par l'INRA dans le cadre du projet APEX et demande s'il serait possible d'en récupérer le protocole.

6 - Travail à l'établissement d'un message-clef à faire porter par le GTh Agriculture, en lien avec le GTh CESP

Objectif de cette séquence :

Préparer le dispositif de communication du GTh CESP sur les travaux de l'ensemble des GTh du PNMH en élaborant un message-clef sur les travaux du GTh Agriculture.

Contenu de la séquence :

Du fait du temps contraint en cette fin de réunion, une première séance de brainstorming est initiée avec les membres du GTh Agriculture. Elle sera complétée par une séquence plus complète lors de la prochaine réunion afin d'aboutir sur l'élaboration du message-clef du GTh.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

Les premières idées évoquées lors de ce GTh sont :

- Plusieurs publics peuvent être destinataires de ce message-clef, il faut adapter son contenu en fonction de celui qu'on souhaite toucher :
 - Exemple 1 : « On ne va pas tous mourir, il y a de l'espoir pour l'agriculture en zones humides » : à destination de la profession agricole ;
 - Exemple 2 : « Ce sont des territoires qu'il faut sauvegarder, qui constituent un atout touristique » : à destination des collectivités ;
 - Exemple 3 : « Il faut préserver les zones humides, notamment pour leur rôle dans la gestion des inondations qui risquent de s'aggraver avec le changement climatique ».
- Piste du message « provocateur » évoquée : « si les fonctionnalités des zones humides sont importantes, pourquoi n'arrive-t-on pas à mobiliser d'argent public pour leur préservation ? »
- Le message doit pouvoir permettre de changer l'image des milieux humides, de les présenter comme source de richesse, de biodiversité, d'agriculture, etc.
- Il faudrait avoir des chiffres clés sur la fertilité des milieux humides par exemple, pour les valoriser et communiquer efficacement sur leur potentiel.
- « Zone humide, zone utile, zone fertile » ou « Les zones humides c'est utile mais pas futile » ;
- Un membre du GTh souhaite qu'on n'utilise pas le mot « compensation » dans le messageclef;
- Il est proposé que le message-clef se base sur des expériences positives existantes sur les territoires; les agriculteurs ont besoin qu'on reconnaisse et valorise le travail réalisé sur ces territoires par leurs pratiques (exemple: « dans votre commune, 70% des agriculteurs font »):
- La qualité des produits issus de l'élevage en milieux humides pourrait également être valorisée via le message-clef ;
- Il faut montrer que les agriculteurs qui vivent en zones humides sont « bien dans leur peau », que les zones humides sont « un lieu magique, d'émotion, de passion » ;

- Il est rappelé qu'il ne faut pas décrire l'agriculture en zones humides comme quelque chose
 « de tout rose » malgré tout : « c'est un métier passionnant mais ça ne veut pas dire qu'il n'est pas difficile » ;
- La notion de patrimoine est également à faire passer dans le message-clef : races, pratiques agricoles, produits issus des milieux humides avec sensibilisation des consommateurs, etc.
- Il est proposé d'axer le message-clef sous l'angle du développement: une collectivité souhaite que son territoire « vive (activités, population, etc.), il faut donc faire passer le message que les milieux humides c'est l'avenir d'un point de vue environnemental, agricole, touristique, etc. Il faut inventer un autre modèle de développement au sein des zones humides, ne pas faire du « sous-cloche » mais les associer à une notion d'avenir, de dynamique.
- Il faudrait essayer de montrer via le message-clef que c'est parce qu'il y a de l'élevage qu'il y a d'aussi beaux paysages en zones humides ».
- La DEB préconise enfin que, comme cela a été demandé en groupe thématique Urbanisme, une « plateforme » (AFB ? Pôles-relais ? Autre ?) permette de rassembler des documents et des liens sur ces sujets milieux humides et agriculture, et de valoriser les bonnes pratiques.

7 - Feuille de route des prochaines réunions du GTh « Agriculture »

La prochaine réunion du GTh « Agriculture » se tiendra à Paris le 09 juin 2017. La feuille de route de la prochaine réunion n'a pu être évoquée du fait du temps contraint en cette fin de réunion.